



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
15 août 2011  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire 2011**  
6-9 septembre 2011, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays pour la  
République du Suriname (2012-2016)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	2
II. Coopération passée et enseignements tirés .....	3
III. Programme proposé.....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	7
Annexe	
Cadre des résultats et d'allocation des ressources pour le Suriname, 2012-2016 .....	8



## I. Analyse de la situation

1. L'indice de développement humain du PNUD, avec une valeur de 0,646, plaçait en 2010 le Suriname au 94<sup>e</sup> rang sur 169 pays, ce qui le situe dans la catégorie du « développement humain moyen ». Selon l'indice de pauvreté multidimensionnelle, 7,5 % de la population est pauvre. Quatre personnes sur dix sont dans le besoin. Au Suriname, la pauvreté est étroitement liée à l'accès limité aux services, aux opportunités d'emploi et aux moyens de subsistance. Des progrès importants ont été réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 2, 4 et 6. Les progrès ont été inégaux en ce qui concerne les OMD 1, 3, 5 et 7. Le taux de prévalence du VIH parmi les adultes a été de 1,0 % en 2009, avec un chiffre record de nouvelles infections en 2008 chez les femmes et les filles. Les femmes continuent d'être très désavantagées sur le marché du travail et sont sous-représentées aux postes élevés du système politique, en particulier au Parlement. Elles sont exposées au risque de subir des violences dans la famille et sont de plus en plus vulnérables au VIH et aux autres maladies transmises sexuellement. Les femmes n'ont toujours pas la possibilité de contribuer pleinement au développement économique et social.

2. Un certain nombre d'obstacles sont associés à la réalisation des OMD : le caractère inapproprié des politiques et des cadres juridiques pour assurer un développement humain durable, fondé sur les droits de l'homme; un consensus faible, ainsi que le manque de connaissances et de compétences pour suivre une démarche fondée sur les droits de l'homme dans le domaine de la réduction de la pauvreté; le manque de capacités institutionnelles du secteur public pour planifier, mettre en œuvre, suivre et exécuter avec efficacité des programmes de qualité; des capacités de coordination insuffisantes pour mobiliser des ressources externes pour le développement; et l'emploi insuffisant et inégal des données pour renforcer l'élaboration et la gestion de politiques fondées sur des preuves.

3. L'économie est dominée par l'industrie minière, l'alumine, l'or et le pétrole représentant environ 85 % des exportations et 25 % des revenus du Gouvernement. L'économie informelle – qui comprend les transferts de fonds, l'exploitation minière à petite échelle, la production de bois, le trafic de stupéfiants et d'autres activités illégales – contribue au produit intérieur brut réel (PIB) à hauteur de 17,5 % environ. Le Gouvernement a noté la nécessité d'accroître la production et les exportations agricoles, de promouvoir les industries à valeur ajoutée et le secteur manufacturier de façon à assurer une croissance économique durable.

4. Le Gouvernement est également déterminé à améliorer les environnements macroéconomiques, juridiques et commerciaux afin de stimuler les investissements et les opportunités des petites entreprises, en particulier à l'intérieur du pays. À cet égard, l'amélioration des infrastructures physiques et de l'approvisionnement de l'énergie, ainsi que l'amélioration de l'accès au capital d'investissement et la garantie des droits de propriété sont essentiels. Le chômage, en particulier le chômage des jeunes, constitue l'un des défis majeurs pour le développement au Suriname. On estime que 20 à 30 % des 18 à 25 ans sont au chômage.

5. Le Gouvernement met en œuvre un processus de décentralisation dans certains districts du pays, mais cela n'a toujours pas abouti à rapprocher des communautés locales le processus de prise de décisions importantes. Les tentatives de réforme du secteur public ne se sont toujours pas concrétisées. Le Gouvernement est déterminé

à examiner les pratiques de corruption à divers niveaux, et la loi contre la corruption est en tête de l'ordre du jour. La criminalité est toujours comparativement peu élevée, mais la criminalité liée au trafic de stupéfiants ainsi qu'à d'autres facteurs comme le chômage, est un motif de préoccupation.

6. Les principaux défis environnementaux majeurs sont la pollution des sols et des eaux de surface; le manque d'installations pour l'élimination des déchets; la dégradation des sols causée par des pratiques agricoles peu rationnelles, l'élévation du niveau de la mer et la perte de mangroves, en particulier dans les zones côtières; et une faible capacité à mettre en œuvre les services environnementaux, à en assurer le suivi et à les exécuter ainsi qu'à intégrer l'environnement dans les politiques sectorielles et les programmes. Le Suriname est déterminé à protéger l'environnement et examine les choix qui s'offrent en matière de mécanismes de financement comme le mécanisme REDD plus.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

7. Le descriptif de programme de pays du PNUD pour la période 2008-2011 a appuyé les programmes nationaux dans deux des trois domaines d'action du Plan d'aide au développement des Nations Unies (PNUAD): domaine d'action 1 (élaboration d'une politique favorable aux pauvres, mettant l'accent sur la réalisation des OMD, la réduction de la pauvreté et sur l'énergie et l'environnement); et le domaine d'action 2 (bonne gouvernance).

8. *Énergie et environnement.* Le PNUD a appuyé le renforcement des capacités pour la gestion durable de l'environnement, la réponse aux changements climatiques et la gestion des catastrophes. Cela impliquait la préparation de plans d'action en matière de biodiversité, de changements climatiques et d'adaptation et d'atténuation; la création des capacités institutionnelles et opérationnelles afin d'éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone; le renforcement des capacités dans le secteur agricole afin d'éliminer l'utilisation des polluants organiques persistants (POP); l'élaboration de la deuxième communication à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); et la préparation d'une auto-évaluation des capacités nationales pour la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement. Le PNUD est également intervenu lors des inondations survenues en 2008; a aidé à la mise en place d'un système d'alerte précoce aux crues; et à la préparation d'une stratégie et d'un plan d'action de relèvement rapide.

9. *OMD et réduction de la pauvreté.* L'appui du PNUD est axé sur le renforcement des capacités afin de produire des données pour l'analyse, la planification et le suivi des initiatives en matière de développement humain et la réalisation des OMD. À ce titre, le PNUD a soutenu la préparation du rapport intérimaire de 2009 sur les OMD; l'établissement d'une étude de base sur les statistiques sociales; la création d'une conférence consacrée à la mesure de la pauvreté; et la sensibilisation des décideurs à l'utilisation des statistiques sociales pour la planification du développement et le suivi des progrès en matière de réalisation des OMD. Le PNUD a également appuyé le renforcement des capacités pour l'exécution des programmes de protection sociale ainsi que le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales qui travaillent avec les personnes vivant avec le VIH/sida.

10. *Gouvernance démocratique.* Le PNUD a soutenu le renforcement des capacités pour la promotion et la protection des droits de l'homme et le renforcement de la démocratie. Il a notamment aidé à organiser des activités de formation et de sensibilisation destinées aux organisations non gouvernementales et aux organisations locales afin qu'elles soient mieux préparées à promouvoir les droits de l'homme et l'information auprès de ceux qu'elles desservent. Il a aussi aidé au lancement de campagnes de sensibilisation auprès de la population pour promouvoir l'accès à la justice, campagnes qui ont été centrées sur la législation et le recours à la loi. Les initiatives comprenaient également un programme destiné à l'éducation des électeurs et une formation à l'intention des personnes chargées de l'organisation des élections de 2010, ainsi que des séances d'information technique à l'intention des parlementaires et le renforcement institutionnel du Parlement afin de l'aider à s'acquitter de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation.

11. *Enseignements tirés.* Les conclusions préliminaires de l'évaluation du PNUAD ont montré que l'attention portée aux OMD et aux droits de l'homme avait été très utile et avait appuyé les plans nationaux de développement du Gouvernement. Cela devrait faire l'objet de l'attention du PNUD pour le cycle suivant. L'évaluation a également indiqué que pour avoir un impact maximal le PNUD devrait utiliser les ressources rares de manière plus efficace et collaborer avec les autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Programme « Unis dans l'action » du système de l'ONU. Il y a également été noté que des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne les locaux et les services communs, mais qu'ils étaient insuffisants pour ce qui est de la programmation commune. Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, il faut faire des efforts plus importants pour tirer parti des synergies avec les organisations des Nations Unies non-résidentes comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que d'autres partenaires comme la Banque interaméricaine de développement (BID). Les examens annuels et les conclusions de l'évaluation du PNUAD indiquent qu'un grand nombre d'activités de renforcement des capacités des parties prenantes ont été des événements ponctuels qui n'ont pas contribué de manière significative au renforcement des capacités des particuliers ou des institutions. Il faut donc poursuivre les activités de formation. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) a connu des difficultés pour ce qui est des formulaires à remplir. Cela indique la nécessité d'assurer une formation continue et une supervision étroite.

### **III. Programme proposé**

12. Le descriptif de programme de pays du PNUD pour 2012-2016 répond aux besoins continus soulignés dans le projet de bilan commun de pays ainsi que dans le secteur du Gouvernement et dans les plans nationaux de développement. Il est intégré dans l'idée directrice du PNUAD qui est de soutenir les contributions coordonnées et cohérentes des Nations Unies en vue de répondre aux aspirations de développement du Suriname. Le programme de pays appuiera le développement national dans trois domaines : i) l'amélioration de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme et de l'efficacité de la gestion publique; ii) la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'amélioration de l'accès aux services sociaux, à la protection sociale et au logement pour les plus vulnérables et les plus désavantagés

et en garantir la jouissance; et iii) la promotion d'une gestion durable de l'environnement ainsi que le renforcement des capacités pour participer aux processus environnementaux internationaux et bénéficier des nouveaux mécanismes de financement liés aux changements climatiques.

**A. Domaine d'action 1 : D'ici à 2016, les institutions publiques, la société civile et le public auront les moyens et les capacités, les compétences et les outils pour : accroître l'efficacité et la responsabilité de la gestion publique; améliorer la réceptivité des institutions de gouvernance démocratique et la participation aux processus représentatifs et législatifs, à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions; et améliorer sensiblement l'accès à la justice, la sécurité des citoyens ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et du bien-être.**

13. Le PNUD appuiera les mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser et professionnaliser le secteur public. Il continuera également d'appuyer le renforcement de la planification, de la coordination et du suivi des activités de développement; la création des capacités pour générer, analyser et utiliser les statistiques et les données aux fins de la planification et de la prise de décisions. L'organisation appuiera également, selon que de besoin, la mise en place de formulaires d'éligibilité pour mieux cibler les filets de sécurité sociale. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités dans la gestion et la coordination de l'aide au développement et, avec le système des Nations Unies, soutiendra le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi du plan pluriannuel de développement. En outre, le PNUD appuiera un programme pilote sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de diffuser l'information et les services dans les districts et communautés de l'intérieur du pays.

14. Le Gouvernement sera aidé dans ses efforts visant à renforcer les droits de l'homme et l'accès au système de justice et à lutter contre la corruption. Parmi les stratégies qui seront utilisées figureront l'assistance technique aux fins de la ratification et de la mise en œuvre des conventions relatives aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption; la formation à court terme pour développer la capacité des détenteurs de droits à protéger plus efficacement les droits; et des actions ainsi que l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme mieux ciblées. Le PNUD appuiera également le renforcement des capacités des membres du Parlement afin d'aider l'institution à remplir de manière plus efficace ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation.

**B. Domaine d'action 2 : D'ici à 2016, les institutions publiques seront renforcées et auront les capacités, les cadres politiques et les outils pour : cibler et améliorer les services fournis aux groupes vulnérables identifiés et développer et fournir aux groupes et aux personnes vulnérables et marginalisés identifiés des programmes de création de revenus et d'amélioration des moyens de subsistance, de préparation à la vie active et de compétences professionnelles, de protection sociale, de logements sociaux, d'énergie à des prix abordables et de sécurité alimentaire.**

15. Un soutien sera accordé à la formation professionnelle, aux initiatives d'amélioration de la productivité et aux programmes de création d'emplois pour les jeunes, les personnes ayant un niveau d'éducation bas, les ouvriers non qualifiés et semi-qualifiés et les femmes vulnérables. Le PNUD appuiera également la création de cadres favorables aux petites et moyennes entreprises afin de promouvoir la

création d'emplois et de revenus. En outre, l'organisation appuiera les programmes dans les domaines de l'énergie durable et de la sécurité alimentaire.

16. Une aide sera fournie afin de : renforcer les capacités dans les domaines de la recherche, de la gestion des bases de données et du suivi du secteur du logement; créer des programmes de logements sociaux pour les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables; et améliorer la coordination et les synergies parmi les parties prenantes publiques et privées dans le secteur du logement social.

17. Un soutien sera apporté au Gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie visant à accélérer la réalisation des OMD afin d'examiner les objectifs sur lesquels les progrès ont été lents. Ces objectifs portent sur la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mortalité maternelle et l'environnement durable. Le PNUD appuiera la mise en œuvre des programmes visant à assurer des progrès plus rapides vers la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015. Il appuiera également l'élaboration des rapports intérimaires sur les OMD qui présentent les progrès nationaux, les réalisations et les enseignements tirés.

**C. Domaine d'action 3: D'ici à 2016, les institutions publiques et pertinentes au niveau national seront renforcées et auront les capacités institutionnelles, les instruments de gestion, les cadres politiques et les compétences pour promouvoir le développement environnemental durable; adapter et atténuer les effets des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables; et préparer les communautés vulnérables à faire face aux catastrophes naturelles et aux autres risques d'origine anthropique et leur donner les moyens pour le faire.**

18. Un soutien sera apporté au renforcement des capacités du Gouvernement et des autres acteurs nationaux afin de maintenir le capital naturel et les services écologiques assurés par les divers écosystèmes du Suriname et de renforcer la résilience en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Le PNUD contribuera à la gestion des régions côtières protégées, des bassins versants et des ressources en eau. Sur demande, il aidera à renforcer les capacités de suivi et de gestion des effets néfastes des activités d'extraction de l'or, de la bauxite et du pétrole. Le PNUD sera également prêt à appuyer les programmes visant à réduire l'utilisation des pesticides et des substances chimiques dangereuses dans l'agriculture ainsi que les substances appauvrissant la couche d'ozone utilisées dans les activités industrielles et commerciales.

19. Un soutien sera apporté aux interventions ciblées dans les domaines de la gestion intégrée des produits chimiques, de la gestion durable des terres et de l'aménagement du territoire, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, du renforcement des capacités pour la préparation et la réponse aux catastrophes et le relèvement rapide et d'une politique énergétique durable. Sur demande, un soutien sera également apporté pour accéder aux fonds d'affectation spéciale multilatéraux comme ceux liés au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au Protocole de Montréal et pour faciliter l'accès aux nouvelles modalités de financement mondial comme le Fonds pour l'adaptation, REDD plus, l'échange des droits d'émission de carbone et le mécanisme pour un développement propre.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

20. Le programme sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale, le PNUD apportant sur demande son soutien à la mise en œuvre. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera plus résolument adoptée, l'avance de la modalité des fonds étant utilisée dans toute la mesure possible. La mise en œuvre directe sera utilisée seulement lorsqu'elle ajoutera de la valeur. Le PNUD augmentera les effectifs actuels et renforcera ses systèmes pour continuer d'assurer le soutien au développement et les services à valeur ajoutée. Il continuera de soutenir le Programme « Unis dans l'action » dans le système des Nations Unies au Suriname, en mettant l'accent sur l'établissement et la mise en œuvre de programmes communs.

21. L'accent sera mis sur le renforcement des mécanismes d'évaluation et de gestion des risques pour renforcer l'efficacité de la formulation, du suivi et de l'évaluation du programme et sur l'utilisation du module de gestion des projets Atlas. Des évaluations des projets, des évaluations groupées et des évaluations des réalisations seront faites plus fréquemment. Les processus de suivi et d'évaluation du PNUD seront harmonisés avec le plan de suivi et d'évaluation du PNUAD afin d'accroître les synergies. Un soutien sera également apporté à l'élaboration des rapports nationaux sur les OMD et le développement humain comme base du suivi des progrès dans les domaines d'action spécifiques.

22. Le PNUD s'attachera à réunir des fonds des Nations Unies et des fonds d'affectation spéciale du PNUD. Cela devra se faire parallèlement aux efforts déployés par le Gouvernement afin de garantir le financement pour l'exécution du programme de pays provenant de sources bilatérales ainsi que de sources multilatérales et de ses propres ressources. Sur demande, le PNUD aidera le Gouvernement à préparer les documents financiers requis et à élaborer des stratégies pour accéder aux fonds de développement et les gérer.

## Cadre des résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour le Suriname, 2012-2016

Ressources pour 2012-2016 : ordinaires : 672 000 dollars; autres : 14 000 000 dollars; total : 14 672 000 dollars

**PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL :** Incorporer les principes de la bonne gouvernance dans la politique nationale avec l'objectif de créer une société fondée sur l'équité et l'égalité; mettre l'accent sur les OMD 1, 2, 3 et 8.

**PROGRAMME DE PAYS Domaine d'action 1 :** Capacités institutionnelles, compétences et outils pour : améliorer l'efficacité et la responsabilité de la gestion publique; améliorer la réceptivité des institutions de gouvernance démocratique et la participation aux processus représentatifs et législatifs, à la politique et à la prise de décisions; et preuves de l'amélioration de la promotion et de la protection des droits de l'homme et du bien-être. **Indicateur de résultat : 1** - Les capacités institutionnelles, les cadres politiques et les compétences sont en place pour améliorer la gouvernance démocratique conformément aux priorités de développement nationales. **2** – Un très grand nombre d'organisations non gouvernementales prennent part à la conception et à l'exécution des politiques pour assurer la transparence, l'accès à la justice, la sécurité des citoyens, les droits de l'homme, la gestion publique et les processus législatifs.

**Domaines d'intervention connexe du plan stratégique :** Gouvernance démocratique

<i>Contribution du gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cibles</i>	<i>Indicateurs de produits du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars)</i>
D'ici à 2016 le Gouvernement mettra en place des capacités institutionnelles et des cadres politiques pour améliorer la participation des parties prenantes à la conception et à l'exécution de politiques visant à instaurer une société plus respectueuse des droits de l'homme.	Les autres partenaires du développement aideront le Suriname à instaurer une société plus respectueuse des droits de l'homme par le biais de ressources financières et techniques	Aide financière modeste et fourniture d'une assistance technique pour concevoir des politiques, des programmes de formation et des activités de sensibilisation.	<b>Indicateur :</b> Capacités institutionnelles, cadres politiques et compétences pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. <b>Référence :</b> Absence d'une politique nationale ou en matière de droits de l'homme ou d'un plan d'action. <b>Cible :</b> Plan national des droits de l'homme.  <b>Indicateur :</b> Cadres politiques et formation du personnel pour améliorer la gestion publique. <b>Référence :</b> Pas de cadre en place pour améliorer l'efficacité et la responsabilité. <b>Cible :</b> Mise en place d'un plan d'action convenu d'ici à la fin de 2013.	Intégration des droits de l'homme dans les processus du développement. Des instruments politiques, de réglementation et d'application sont en place et seront soutenus par des ressources.	<b>Ordinaires :</b> 200 000  <b>Autres :</b>  Participation du Gouvernement aux coûts : 500 000  Partage des coûts avec des tierces parties : 1 000 000

**PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL** : Assurer la répartition équitable des richesses et l'égalité des chances pour tous

**PROGRAMME DE PAYS** Capacités institutionnelles, cadres politiques et outils pour : fournir de meilleurs services aux groupes vulnérables identifiés; et programmes de création de revenus et d'amélioration des moyens de subsistance, de préparation à la vie active et d'acquisition de compétences professionnelles, de protection sociale, de logements sociaux, d'énergie à des prix abordables et de sécurité alimentaire fournis aux groupes et aux personnes vulnérables et marginalisés identifiés. **Indicateurs de résultat : 1** - Des programmes sont en place pour fournir des services sociaux déterminés aux pauvres et aux vulnérables en particulier dans les districts de l'intérieur du pays. **2** – Création de revenus et de possibilités d'emplois offertes et accessibles aux groupes et aux personnes identifiés.

**Domaines d'intervention connexe du plan stratégique** : Réduction de la pauvreté et OMD

<i>Contribution du gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs de produits du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars)</i>
D'ici à 2016, le Gouvernement aura renforcé les institutions publiques, mis en place des cadres politiques, des mécanismes d'exécution et des outils pour améliorer les services fournis aux groupes vulnérables identifiés.	Programmes régionaux du PNUD y compris l'appui à l'évaluation et à la réduction de la pauvreté dans les Caraïbes. Ressources et soutien technique des organisations de la société civile, en particulier des groupes défavorisés et vulnérables.	Aide financière modeste et fourniture d'une assistance technique pour concevoir des politiques, des programmes de formation et des activités de sensibilisation.	<b>Indicateur</b> : Les mécanismes d'appui fonctionnent; la plateforme tripartite est en place. <b>Référence</b> : Possibilités limitées d'amélioration des moyens de subsistance pour les jeunes et les groupes vulnérables et défavorisés. <b>Cible</b> : Mise en place de mécanismes d'appui financier et technique viables en faveur des pauvres.  <b>Indicateur</b> : Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. <b>Référence</b> : Faiblesse des capacités nationales en matière de formulation, de programmation et de budgétisation des politiques en faveur des pauvres. <b>Cible</b> : Des stratégies nationales pour la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté ont été élaborées.	Formation professionnelle, initiatives de renforcement de la productivité, programmes pour l'emploi des jeunes et programmes de logements sociaux.  Stratégie pour accélérer la réalisation des OMD, en particulier ceux dont la réalisation accuse du retard.	<b>Ordinaires</b> : 200 000  <b>Autres</b> : Participation du Gouvernement aux coûts :500 000 Partage des coûts avec des tierces parties : 1 000 000

**PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL :** OMD 7 : Assurer un environnement durable – énergie durable et développement respectueux de l’environnement

**PROGRAMME DE PAYS Domaine d’action 3 :** Capacités institutionnelles, cadres politiques et compétences pour promouvoir un développement respectueux de l’environnement; s’adapter au changement climatique et en atténuer les effets; et faire face aux catastrophes naturelles et aux risques de catastrophes. **Indicateurs de résultat : 1** – Les capacités institutionnelles fonctionnent, les cadres politiques et les compétences sont en place pour promouvoir des systèmes de production écologiquement viables; **2** - % de cibles qui ont été atteintes dans les plans nationaux relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques et à la gestion des produits chimiques; **3** - % de cibles dans les politiques et les plans d’action visant à renforcer la résilience des communautés des régions côtières et de l’arrière-pays. **Domaines d’intervention connexe du plan stratégique :** Énergie et environnement

<i>Contribution du gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cibles pour les contributions du PNUD programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits du</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars)</i>
D’ici à 2016, le Gouvernement mettra en place des capacités et des cadres politiques concernant la participation, les systèmes de productions écologiquement viables et donnera aux communautés les moyens de faire face aux catastrophes naturelles et aux risques de catastrophes.	Le groupe de coordination des donateurs sur l’environnement mobilisera et coordonnera les ressources techniques et financières, en mettant l’accent sur les communautés vulnérables. L’Université du Suriname encouragera l’analyse des coûts économiques et environnementaux.	Appui de la préparation des plans d’action et des programmes soucieux de l’égalité des sexes; et renforcement des capacités aux fins du développement durable et négociations externes sur le changement climatique et le financement.	<b>Indicateur :</b> Capacités institutionnelles, cadres politiques pour le développement durable. <b>Référence :</b> Absence d’une politique ou d’un plan national. <b>Cible :</b> Projet de développement économique respectueux de l’environnement d’ici à 2012. <b>Indicateur :</b> % de cibles atteintes dans les plans relatifs à la biodiversité, au climat et à la gestion des produits chimiques. <b>Référence :</b> Les plans relatifs à la biodiversité et au climat sont en cours; absence d’un plan de gestion des produits chimiques. <b>Cible :</b> 50 % d’ici à 2016. <b>Indicateur :</b> % de cibles mises en œuvre pour renforcer la résilience des communautés des régions côtières et de l’arrière-pays. <b>Référence :</b> Une stratégie de relèvement rapide et un plan d’action sont élaborés. <b>Cible :</b> 50 % du projet mis en œuvre d’ici à 2016.	Des politiques environnementales sont intégrées dans la planification du développement. Les capacités de planification, de suivi, de réglementation, d’application, d’établissement de rapports sont évaluées et les ressources pour la mise en œuvre sont mobilisées.	<b>Ordinaires :</b> 272 000 <b>Autres :</b> Fonds d’affectation spéciale : 9 000 000 Tierces parties : 2 000 000